Royaume-Uni et l'assurance de votre attachement loyal et dévoué à ma couronne et à ma personne. Je compte fermement sur les efforts que vous continuerez à faire, dans l'exercice de vos fonctions sacrées, pour promouvoir les intérêts les plus chers du pays en étendant l'influence de notre sainte religion, qui proclame la paix sur la terre et la philanthropie.

« Je me joins sincèrement à votre prière, que la Providence de Dieu puisse faire tourner à bien la grande calamité dont une partie de ce pays a été visitée, et que le retour de la prospérité resserre les liens d'union et de sympathie entre toutes les classes de nos sujets. »

Le *Times* s'élève avec force contre les vices et les abus du système suivi en Angleterre dans l'émission de passeports pour l'étranger. Ce journal blâme fortement qu'à une époque où l'on lutte partout pour l'extension de la liberté individuelle, celle de se transporter en pays étranger soit tant restreinte ou entravée dans l'état qui se vante de pouvoir servir de modèle à tous les autres en fait d'institutions libérales. En principe, un passeport n'est autre chose qu'un document officiel, délivré par une autorité compétente et reconnue, à l'effet de pouvoir constater en pays étranger qui on est, ce qu'on est et où l'on veut se rendre, dans l'intérêt de ses affaires ou pour ses plaisirs. C'est, en un mot, un témoignage ou certificat légal, non seulement de vos droits de citoyen, mais en même temps de la protection que son gouvernement est tenu de lui assurer lorsqu'il passe par les états de puissances amies ou qu'il veut y séjourner.

Or, suivant le *Times*, rien n'est plus difficile pour un Anglais que d'obtenir de son propre gouvernement le passeport dont il a besoin pour voyager à l'étranger. Il faut d'abord qu'il soit personnellement connu au foreign-office, puis il doit le payer excessivement cher. Aussi la grande majorité des Anglais, en voulant se transporter en pays étranger, sont-ils obligés de prier les ministres étrangers, surtout ceux de France et de Belgique, de leur délivrer un passeport. Il en résulte qu'en voyageant à l'étranger, ils sont rarement munis de papiers authentiques émanés de leur propre gouvernement, et leurs qualités et droits de sujets anglais ne sont constatés que par le visa des ministres, consuls ou agens anglais dans les pays visités par eux.

Le *Times*, en terminant, fait ressortir les grands inconvéniens qui doivent en résulter pour les voyageurs anglais à une époque, de méfiance, et dit-il, où ils sont devenus un objet de suspicion pour tant de gouvernemens sur le continent.

Une lettre adressée de Londres à la *Gazette de Cologne*, contredit de la manière suivante la nouvelle de la grave maladie du prince de Metternich:

« Ainsi l'Allemagne pense encore au prince de Metternich; les journaux de ce pays disent tantôt qu'il est mort, tantôt qu'il est atteint d'aliénation mentale. L'exilé de Richmond vit encore dans toute la plénitude de ses facultés intellectuelles. Il lut dernièrement dans les journaux la nouvelle de sa mort. «Je veux, dit-il, laisser ce plaisir aux journalistes, mais je ne songe pas à me conformer à leur vœu. Pendant que chaque semaine on me fait mourir quelquefois, je goûte depuis plusieurs mois la tranquillité champêtre à Richmond. Il est vrai que je ne guérirai pas du mal dont je suis atteint. Ce mal, c'est la vieillesse. Je désire que tous mes adversaires supportent cette infirmité avec autant de force et de courage que le ciel m'en a départi. Un des moyens pour atteindre ce but, c'est la sérénité de l'âme. Si mes impressions ne me trompent, je crois la posséder à un plus haut degré que les adversaires de mes principes. »

ALLEMAGNE.

PRUSSE.

SECONDE CHAMBRE.

Séance du 10 août.

MM. les ministres de Manteuffel et Von der Heydt sont à leur banc.

L'Assemblée s'occupe d'abord de la vérification de pouvoirs. Elle procède ensuite à l'élection du président. Nombre de votans, 285; bulletins blancs, 13; bulletins valables, 272; majorité absolue, 137.

M. le comte Schwerin obtient 176 voix; M. Simson, 84; les autres voix se disséminent. M. le comte Schwerin est proclamé président de la seconde chambre.

M. LE COMTE SCHWERIN, président: « Messieurs, je réponds à l'appel que vous m'avez fait de présider pendant un mois cette haute Assemblée, quoique pour mon compte j'eusse préféré voir confié ce poste à des forces plus éprouvées. Je vous le répondrai à l'attente du pays, à la vôtre. Dans tous les cas, votre indulgence et votre confiance me seront nécessaires. Une session profondément agitée notre patrie, ne sont pas encore entièrement apaisés, ces orages dans lesquels le courage des hommes qui ont saisi le gouvernail et l'ont brave armée nous ont sauvés.

Je crois être l'interprète de vos sentimens en disant que nous attendons avec joie l'heure de la réconciliation sur le terrain où la loi nous a placés. Messieurs aucun de nous ne se dissimule que la position de la seconde chambre est extrêmement difficile. Le pays attend de nous une grande activité pratique; il veut se savoir placé sous la protection d'un gouvernement fort. D'importans projets de loi vont être soumis à nos délibérations, les uns attendent notre ratification, d'autres doivent former la base de notre système financier et de notre organisation communale. Si nous remplissons cette mission avec zèle et avec sagesse, notre rôle, pour être peut-être moins brillant, n'en sera que d'autant plus utile.

« Messieurs, remplissons notre mission d'accord avec les autres pouvoirs de l'Etat. Comment la Prusse pourrait-elle, sans concorde à l'intérieur, remplir sa grande mission vis-à-vis du dehors? Avec cette concorde, la Prusse sera libre, elle occupera un rang élevé, en dépit de ses ennemis et des envieux, et elle sera l'appui de tous ceux qui voudront la suivre dans la voie de l'honneur, de la justice et de la fidélité. Dans cette voie, la puissance de la Prusse s'accroîtra, et par cette puissance, on arrivera à la puissance et à l'unité de notre grande patrie allemande. »

L'Assemblée procède à l'élection du premier vice-président. Votans, 294; bulletins blancs, 26; bulletins valables, 268. Majorité absolue, 129. M. Simson obtient 140 voix; M. le comte d'Arnim-Boetzenbourg, 162 voix. Les autres voix se disséminent. M. Simson est proclamé premier vice-président.

On procède à l'élection du second vice-président. M. Lenseing obtient 240 voix et est proclamé second vice-président.

ITALIE.

ROME.

Nous avons des nouvelles de Rome du 10 août. Le général Oudinot était de retour de Gaëte. Il paraît décidé que le Pape ne rentrera pas encore dans Rome, car les troupes françaises doivent aller le joindre à Albano, où il se propose de leur adresser ses remerchimens.

Nous regrettons d'avoir à dire que l'impression générale causée par les actes de la commission des trois cardinaux est loin de leur être favorable. Rome est toujours livrée à une certaine agitation, qui, après s'être manifestée par des assassinats, se traduit maintenant par des incendies.

Les derniers restes de la bande de Garibaldi sont dispersés. Poursuivis sur la mer, poursuivis dans les montagnes, ils ont été pris successivement et arrivent enchaînés dans les villes. Quant à Garibaldi, on n'a sur son sort que des nouvelles confuses; il paraît qu'il s'est enfoncé dans les bois et qu'il est poursuivi. La *Gazette de Milan* contient ce qui suit, daté de Commacchio, le 4 août:

« L'artillerie autrichienne du fort Magnavacca a foudroyé les seize barques transportant Garibaldi et ses partisans. Quatre barques ont été coulées par les boulets, huit autres, poursuivies par les bâtimens autrichiens, ont été prises; quatre ont réussi à prendre terre à peu de distance du port. Dans ces dernières étaient une partie des officiers de Garibaldi: le fameux Ugo-Bassi et Garibaldi lui-même, avec sa femme enceinte. On n'a pas attendu que les barques fussent arrivées au rivage, presque tout le monde s'est jeté à l'eau; tous sont arrivés au rivage tout mouillés, laissant sur les barques le bagage militaire. Lorsqu'il fut arrivé sur la plage, Garibaldi, se tournant vers le peu de monde qui le suivait, s'est écrié: *Sauve qui peut!* lui-même, jetant son épée, s'est enfoncé dans les bois avec sa femme. Arrivé près d'une pauvre cabane, Garibaldi se lamentait, mais rassuré et encouragé par sa femme, il entra, et tous deux, ayant fait sécher leurs habits, se remirent en route, s'enfoncant de plus en plus dans les bois; on n'a pas d'autres nouvelles. Des détachemens d'Autrichiens, de carabiniers et de cavalerie parcourent les bois, cherchant les fuyards. »

On écrit de Rome, le 10 août:

« Le général en chef est de retour de sa visite à Gaëte. Le moment apparent de ce voyage, pour présenter les hommages respectueux de l'armée française au Pape, n'en a pas été, dans la pensée générale, le motif déterminant; le commandant de l'expédition voulait accélérer par une entrevue personnelle avec S. S. la solution des difficultés pendantes. La commission gouvernementale procède lentement, excepté sur un point: la restauration de tout ce qui était dans le passé, et sur les mêmes bases que dans le passé. En cela elle n'hésite pas; on sait ce qu'elle veut et comment elle le veut. Le reste, c'est-à-dire les questions délicates nées de notre présence dans Rome, la commission ne les aborde pas ou ne les aborde que pour les ajourner. Il est donc permis de supposer que le général Oudinot n'est revenu à Gaëte afin d'obtenir le Pape sur la véritable situation des choses. Jusqu'à ce moment la France a beaucoup agi et peu parlé; les circonstances le voulaient. Aujourd'hui que le principe est sauvé, que l'ordre, grâce à nos fatigues et à nos sacrifices, est rétabli dans Rome, que l'autorité pontificale y est relevée; aujourd'hui le langage de la France a dû devenir plus clair, plus explicite, plus ferme, sans aller au delà de conseils respectueux. Telle a été, si je suis bien renseigné, la ligne de conduite suivie par le général pendant son court séjour à Gaëte. Les événemens diront s'il a été compris. Il paraîtrait au moins avoir décidé S. S. à venir bénir l'armée française. Rome ne verrait point cette noble cérémonie; Pie IX ne semble pas disposé à rentrer prochainement dans sa capitale. Il veut auparavant visiter Naples, Loretto, Bologne et, dit-on, séjourner quelque temps dans l'une ou l'autre de ces deux dernières villes, occupées par l'armée autrichienne. S'il vient, comme il s'y est engagé, assure-t-on, bénir et remercier la France dans la personne de ses soldats, Albano a été choisi pour l'accomplissement de cette solennelle fête. Le Pape arriverait à son château de Castel-Gandolfo, autour duquel seraient campés des détachemens des trois les corps expéditionnaires. Une brillante fantasia serait exécutée en présence du Pontife, qui profiterait probablement de l'occasion pour distribuer les nombreuses décorations destinées à notre armée.

« La commission gouvernementale des trois cardinaux (le peuple l'appelle les *triumvirs rouges*) a enfin nommé trois ministres: le prélat Savelli, à l'intérieur et à police; l'avocat Giansanti, à la justice; M. Galli, aux finances. Le premier passe pour une des capacités de la prélature; il est Corse d'origine, Romain d'éducation et d'mœurs politiques; le second est totalement inconnu; le troisième, depuis longtemps employé supérieur dans les bureaux du ministère, dont il prend la direction, pourrait rendre des services si l'on n'entravait pas son action. Les autres ministres restent encore dépositaires des titulaires. Je ne sais trop comment se combineront les fonctions de gouverneur de Rome, de préfet de police, de chef de l'armée romaine, confiées à des généraux et officiers de notre armée, avec les attributions des ministres nouvellement nommés. Il est fâcheux, puisque S. S. ne pouvait pas rentrer immédiatement dans Rome, que nous n'avons pas assumé le gouvernement total de cette cité jusqu'au jour de cette rentrée.

« La monnaie (*roma*, d'alliage) a été frappée d'une mesure, sans nécessité de celle prise par rapport aux Romains de la République, mais qui, mêlée combinée que celle-là, a produit peu de mécontentement. On attend la décision sur les billets de la Banque. L'avenir de cet établissement, dans lequel sont engagés beaucoup d'intérêts français, dépend de cette décision.

« Avant-hier, un violent incendie allumé par la malveillance a éclaté dans une des ailes du collége Romain, propriété des jésuites. Il y a eu des pertes regrettables, entre autres un dépôt de vins, des instrumens de physique, et la chambre où avait vécu et où était mort un des saints les plus connus de la chrétienté, saint Louis de Gonzague. La bibliothèque, dont le dépôt de manuscrits communiquait avec l'aile incendiée, a été préservée. Le feu a été éteint après plusieurs heures de travail par nos soldats du génie et des autres armes, dirigés par leurs officiers. Les pompiers romains s'y trouvaient aussi. Nous avons eu le malheur de perdre trois hommes en cette occasion. La veille au soir, un grenier à foin, situé au-dessous de ses portes, avait pris feu, et la plupart des pompes de la ville, ayant été laissées pendant la nuit sur le lieu de ce premier sinistre, n'ont pu arriver qu'assez tard au collége Romain. Cette circonstance et le fort vent qui gênait de l'incendie, qui a été reconnu s'être allumé dans les combles, ne laissent aucun doute sur la préméditation de ce crime. »

PIÉMONT.

Le Sénat piémontais a entendu, dans sa séance du 7 août, la lecture du projet d'Adresse en réponse au discours du Roi. Le paragraphe relatif à la conclusion de la paix est ainsi conçu:

« En recevant l'annonce que nos relations avec les puissances étrangères sont généralement amicales on en voie de le devenir, nous nous faisons l'écho de la parole de gratitude proférée par Votre Majesté vis-à-vis des grandes nations amies, nous souvenant que si la fortune ne nous a pas souri, vous n'avez en négligé pour que la paix fût précédée de la victoire. Nous attendons la communication du traité avec l'Autriche, dans la confiance que, maintenant intacts l'honneur et l'indépendance de la nation qui sont notre patrimoine, il nous conservera la sympathie des peuples généreux. »

Dans la même séance, il a été donné lecture de la réponse qu'avait faite le Roi Charles-Albert à la députation envoyée auprès de lui, à Oporto, et que voici:

« Le témoignage si flatteur d'estime et d'affection que me donne le Sénat est bien cher à mon cœur. La nation peut avoir en des Rois meilleurs que moi, mais aucun ne l'a autant aimée. Pour la faire libre, indépendante et grande, pour la rendre tout à fait heureuse, j'ai fait tous mes efforts, et j'ai accompli avec empressement et avec joie tous les sacrifices; mon intérêt personnel n'a jamais pesé dans la balance des intérêts publics. Mais enfin les sacrifices ont une limite qui ne peut pas être dépassée, et cependant ils me m'accordent plus avec l'honneur. J'ai vu venir le moment où il m'aurait fallu tolérer des choses qui répugnaient hautement à mon cœur. J'ai envié le sort de Perrone et de Passalacqua; j'ai cherché la mort elle ne l'ai pas trouvée; je comptais alors qu'il ne me restait plus à prendre d'autre parti que de renoncer à la couronne. La divine Providence n'a pas permis actuellement la réalisation de la régénération italienne. J'ai la confiance qu'elle ne sera que différée, et que tant d'exemples de vertu, tant de preuves de générosité et de valeur données par la nation pendant cette longue et pénible adversité passagère avertira seulement les peuples italiens qu'une autre fois ils devront être plus unis pour être invincibles »

ESPAGNE.

Des difficultés viennent de surgir parmi les membres du cabinet espagnol; elles proviennent de la nouvelle loi sur le tarif. Il paraît que M. Sartorius, ministre de l'intérieur, a défendu au rédacteur de la *Gazette de Madrid* de publier un ordre ou décret quelconque y relatif, à moins qu'il ne soit revêtu des signatures de tous les ministres. M. Mon, ministre des finances, indigné d'un procédé qu'il regardait comme une intervention inadmissible de son collègue, a, sans hésiter, envoyé sa résignation au général Narvaez, alors absent de Madrid. Ce dernier y est arrivé le 8; il règne une vive inquiétude sur l'issue de cette crise ministerielle.

SUISSE.

(Berne, le 11 août.)

Une réduction considérable de troupes fédérales vient d'avoir lieu. Six bataillons d'infanterie et deux batteries d'artillerie viennent d'être licenciés.

On croit qu'une seule division restera sur la frontière d'Allemagne (il y en a trois jusqu'à présent) jusqu'à l'époque où l'affaire des réfugiés sera terminée.

DERNIÈRES NOUVELLES D'EUROPE.

Le tribunal correctionnel, (6e chambre) vient de rendre son arrêt dans l'affaire intentée par M. Gastier contre M. Pierre Bonaparte:

« Attendu qu'il résulte de l'instruction et des débats que Pierre-Napoléon Bonaparte, le 10 août dernier, a porté volontairement un coup au visage du sieur Gastier, représentant, dans l'enceinte de l'Assemblée Législative;

« Attendu que cette voie de fait a été provoquée par de manifestations précédentes de nature à blesser Pierre-Napoléon Bonaparte dans ses sentimens de famille, et par une injure directe et personnelle que le tribunal doit prendre en considération pour l'application de la peine et pour fixer la culpabilité;

« Déclare Pierre-Napoléon Bonaparte coupable du délit prévu par l'art. 311 du Code pénal, ainsi conçu:

« Lorsque les blessures ou les coups n'auront occasionné aucune maladie ni incapacité de travail personnel....., le coupable sera puni d'un emprisonnement d'un mois à deux ans, et d'une amende de 16 à 200 fr. »

« Vu l'art. 463 du Code pénal, portant qu'en cas de circonstances atténuantes, le tribunal peut appliquer séparément l'une de ces peines.

« Condamne Pierre-Napoléon Bonaparte en 200 fr. d'amende et aux dépens pour tous dommages et intérêts. »

On lit dans *le Moniteur*:

« Par décret du 15 de ce mois, M. Barthe est rétabli dans ses fonctions de premier président de la Cour des comptes. »

On écrit de Berlin, le 11 août:

« Il paraît que le voyage de la reine de Prusse à Pilluitz, résidence d'été du roi de Saxe, a pour but une alliance de famille entre les maisons d'Autriche, de Prusse et de Saxe.

» Nous venons de recevoir la nouvelle que l'empereur François-Joseph d'Autriche a demandé la main de la seconde fille du prince Jean de Saxe. La mère de cette princesse est la sœur de l'archiduchesse Sophie, mère de l'empereur. En même temps le prince Albert, fils du prince Jean de Saxe, a été fiancé avec la fille du prince Albert de Prusse, la princesse Charlotte.

» Le prince Jean de Saxe se trouve en ce moment avec sa femme et sa fille, épouse de l'empereur d'Autriche, à Sans-Souci, résidence d'été du roi de Prusse. »

Les dernières nouvelles de Rome sont du 24 du mois, d'août; elles ne rapportent rien d'intéressant.

Le 15 août, en l'honneur de la fête de l'Empereur Napoléon, le général Oudinot a passé à Rome une grande revue des troupes composant la garnison française de cette capitale.

Venise continue sa résistance, malgré la conclusion de la paix entre le Piémont et l'Autriche et les boulets que cette puissance jette dans l'enceinte de la ville des Doges.

A Turin, l'adresse en réponse au secours du Trône, a été adoptée à l'unanimité par le sénat. — Le général Durando avait présenté à la chambre des députés, un projet de loi relatif à l'erection d'un monument national à la mémoire de Charles-Albert.

Quelques troubles sans importance ont éclaté à Gênes à l'occasion de récompenses accordées à des militaires. Des démarches ont été faites auprès du gouvernement pour qu'il adopte quelques mesures pour rétablir l'harmonie entre les habitans et les troupes.

On lit dans le *Nouvelliste de Marseille*:

« Voici des renseignements certains sur la situation des affaires de Rome. L'Autriche, malgré son attitude severe et les violences d'une expression qui lui impose sa position, n'osera point entendre parler sa diplomatie, des conseils très-libéraux au pape. Sa diplomatie a tenu, sous ce rapport, un langage très remarquable.

« Si Pie IX ne veut pas rétablir le gouvernement représentatif, c'est à-dire un parlement souverain à côté de son autorité pontificale, il est décidé néanmoins à donner des institutions extrêmement libérales à ses états et surtout aux légations qui doivent être régies et gouvernées d'après d'autres bases que Rome et le patrimoine de St-Pierre.

« Il a l'intention qu'il n'y aura abandonner d'établir une consulte composée en partie de députés nommés par les électeurs et en partie (moitié) par son gouvernement.

« Il pense que si cette consulte n'a pas dans ses attributions le vote souverain de l'impôt, ce qu'il n'a pas été arrêté encore, elle aurait au moins voix consultative sur toutes les questions de gouvernement.

« Le gouvernement, ou plutôt l'administration, sera *laïcisée* autant qu'il sera possible de le faire. Excepté le secrétaire d'état qui doit être un cardinal, parce que le pape correspond et traite comme souverain pontife du catholicisme avec les puissances; les ministres seront en grande partie laïques.

« La commission du gouvernement, quoique n'entrant pas encore tout-à-fait dans ces plans à cause des circonstances actuelles, vient cependant de donner une preuve des intentions de Pie IX en nommant deux laïques ministres, l'un de la justice, l'avocat Giansanti, et l'autre des finances, M. Galli.

« Le pape est convaincu qu'avec la concession de ces institutions libérales, avec un large système de municipalités indépendantes, avec la neutralité politique des Etats Romains, reconnue par l'Europe, il peut établir un gouvernement modéré qui, en laissant à Rome son caractère sacré de capitale du catholicisme et de mère des arts en Europe, donne à ses populations assez de libertés pour être heureuse et pour ne pas regretter les décevantes et rumeuses utopies qui les ont ruinées.

« La diplomatie de toute l'Europe, le gouvernement français par ses agens, concourent, malgré de faibles et passagères dissidences, à l'accomplissement de ce plan conçu par la sagesse du pape Pie IX. »

On lit dans le *Daily-News* du 16 août:

« On vient de publier la deuxième partie de la correspondance diplomatique relative aux affaires de l'Italie, présentée au Parlement. Les trois dépêches les plus remarquables sont une dépêche de lord Palmerston, une du prince de Metternich et une du comte de Nesselrode.

« Lord Palmerston, dans sa dépêche à M. Abercromby, en date du 12 février 1848, lui prescrit de représenter au ministère de Sardaigne que le pouvoir de diriger la marche de la réforme est toujours entre les mains des souverains, mais qu'il serait maintenant trop tard pour eux d'essayer d'arrêter le progrès ultérieur des améliorations.

« Aux chefs populaires, ajoute lord Palmerston, vous représenterez que, quoique la force puisse triompher pour le moment et arracher dans un jour à la Couronne des concessions qui auraient été le fruit de plus de temps, cependant elle laisse après elle le mauvais vouloir et le ressentiment. Les souverains aimés contraints peuvent être supposés comme cédant constamment à la force, tandis que le joug qui leur a été imposé. Une défiance mutuelle alors crèce entre gouvernans et gouvernés se formulera tôt ou tard en actes éclatans de part et d'autre. La discorde peut-être surgira, et l'intervention étrangère sera le résultat définitif. Il n'appartient pas au gouvernement anglais de prescrire la mesure particulière que les souverains d'Italie devront le plus sagement adopter, et nous n'avons pas la prétention d'imposer à ces gouvernemens, sans en être requis, un avis ni une opinion sur ces choses. Si le ministère de Sardaigne veut nous en requérir à cet égard, vous pourrez assurer que le vœu sincère et cordial du gouvernement anglais est que les arrangemens qui pourraient être faits par les gouvernemens d'Italie puissent contribuer à l'honneur et au bien-être du peuple, au progrès général de la civilisation et au maintien de la paix de l'Europe. »

La dépêche du prince Metternich est en date de Vienne, le 23 février 1848. Il y est dit:

« Outre le droit de conservation qui appartient à tout Etat indépendant, il existe un autre droit reposant également sur le principe de souveraineté: c'est le droit qui appartient à l'autorité légitime d'adopter les mesures de réformes qu'elle regarde comme étant de nature à assurer le bien-être du peuple qu'elle gouverne. Ce principe, ainsi que toute autre règle sanctionnée par le droit public, a été de tous temps et en toute occasion reconnu et appliqué par la cour de Vienne. Notre opinion a ce sujet est tellement ancienne et formelle, que nous considérons tout parti pris par un gouvernement étranger vis-à-vis d'un Etat indépendant (que ce parti soit adopté dans le but de s'opposer à la législation, aux formes de gouvernement et au mode d'administration existant dans un autre Etat, ou dans le but de promouvoir des réformes), nous considérons ce parti comme incompatible avec les attributions légitimes d'un gouvernement étranger. »

La dépêche de lord Palmerston du 12 février 1848 fait quelques réserves: mais elle contient des assurances de l'intérêt bien vif que S. M. Britannique porte à l'alliance entre les deux empires, et le secrétaire d'Etat fait des vœux en faveur de l'influence salutaire de la cour de Londres pour le maintien de la paix et l'équilibre du pouvoir:

« Le gouvernement anglais peut être assuré qu'il trouvera toujours l'Empereur, notre auguste maître, disposé à unir ses efforts à ceux des autres puissances de l'Europe dans l'intérêt d'une si grande cause. »

La dépêche du comte de Nesselrode est en date de Saint-Pétersbourg, le 12 (24) février 1848:

« Nous devons faire remarquer que l'opinion générale en dehors attribue au gouvernement anglais le dessein de unir ses efforts à ceux des autres gouvernemens. Les Siciliens, les Lombards se sont prévalus de son attitude et de la présence du pavillon anglais pour s'entretenir dans leurs rêves d'indépendance individuelle. Partout on regarde le cabinet anglais comme le protecteur bienveillant de toute révolution qui a pour objet d'introduire en Italie des institutions représentatives. Nous comprenons que le gouvernement anglais puisse avoir sympathise avec le système d'améliorations progressives récemment introduites dans les Etats d'Italie par quelques souverains de la Péninsule. Nous sommes les premiers à reconnaître qu'en Sicile et à Rome, par exemple, plus d'une réforme de cette nature pourrait être nécessaire. L'Autriche n'a jamais pensé différemment. Mais il n'est pas moins vrai que la manière imprudente dont on s'est engagé dans cette voie des réformes administratives a fait que celui qui parle de réformes entend parler de révolutions. En encouragant ceux-ci, on ouvre la porte aux secondes.

« Quelque naturelle que puisse être la prédilection des hommes d'Etat anglais pour ce qui se rapproche de la forme de gouvernement appropriée à leur patrie, nous avouons ne pas pouvoir comprendre quel intérêt politique ont ces hommes d'Etat à propager sur le continent un système constitutionnel de gouvernement. Nous ne craignons pas de la dire, ces hommes d'Etat agissent sans le vouloir dans l'intérêt de la France seule, dont les idées démocratiques, à raison de la nature du sol sur lequel elles fructifient, trouvent bien plus d'écho dans les esprits des hommes et bien plus d'affinité avec leurs habitudes que n'en peuvent avoir les idées anglaises. C'est en favorisant l'introduction de ces institutions et le triomphe des idées en Espagne et en Grèce, que l'Angleterre a déjà augmenté dans ces pays la force morale du gouvernement français. C'est encore bien déjà qu'elle travaille en Suisse, en laissant révolutionner graduellement les cantons conservateurs et fortifier la puissance centrale aux dépens de souverainetés séparées. La même chose arrivera en Italie.

« Actuellement, grâce aux changemens qui vont avoir lieu, comme dit-on bien déjà dans d'autres pays, la France aura gagné à la paix plus que ne lui aurait donné la guerre. Elle se verra environnée de tous côtés par un rempart d'Etats